



du 3 au 10 décembre

je vote

FNEC FP-FO

Action sociale

La FNEC FP-FO défend vos droits à l'action sociale !

La FNEC FP-FO défend les droits à l'action sociale pour que les personnels bénéficient de toutes les prestations sociales à hauteur de leurs besoins !

La FNEC FP-FO se bat pour l'augmentation des budgets de l'action sociale dès le début de l'année civile !

Les budgets de l'action sociale sont insuffisants. Réclamer une rallonge budgétaire ministérielle en cours d'année a deux conséquences : Les budgets arrivent trop tard pour être utilisés dans leur totalité et par conséquent ils sont réduits l'année suivante... parce que l'ensemble des crédits n'ont pas été consommés !

La FNEC FP-FO se bat au ministère et dans les académies pour que les budgets soient augmentés dès le début de l'année civile nationalement.

La FNEC FP-FO se bat également pour que **les budgets soient augmentés dans les académies et les départements**, sans restrictions budgétaires ni pour les autres académies de la région académique ni pour les autres départements de l'académie.

La FNEC FP-FO se bat également pour que :

- Les prestations sociales statutaires : Prestations Inter Ministérielles, Aides Sociales d'Initiative Académiques, Secours exceptionnels soient servies à hauteur des besoins.
- Le taux des ASIA soit augmenté.
- Les ASIA soient servies à plus de personnels sans restriction.
- De nouvelles ASIA soient créées sans aucune restriction.
- Les quotients familiaux ne soient pas pris en compte pour l'attribution des ASIA. Au regard de l'inflation des prix, des collègues avancés dans leur carrière ont eux aussi besoin d'aides sociales !

La FSU, de son côté, revendique que le ministère accorde des rallonges budgétaires aux académies en cours d'année lorsque 45 % du budget est consommé, et s'oppose à la suppression des quotients familiaux pour l'attribution d'ASIA.

Les collègues apprécieront...

La FNEC FP-FO se bat pour le maintien des Aides aux parents d'enfants handicapés dans le budget de l'éducation nationale !

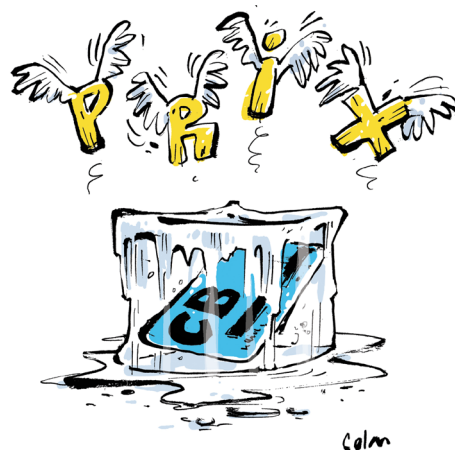
Les collègues parents d'enfants porteurs de handicaps dont le handicap est reconnu à hauteur de 50 % par la MDPH peuvent bénéficier d'aides pour les parents d'enfants handicapés. Il s'agit de prestations interministérielles servies pour tous les agents de la fonction publique d'état et gérées sur le budget de chaque ministère.

Dans l'éducation nationale, ces aides sociales sont donc gérées dans les commissions statutaires d'action sociale, Commission Nationale d'Action Sociale et Commissions Académiques d'Action Sociale, sur des enveloppes budgétaires spécifiques.

La FSU et l'UNSA ont demandé en Commission Nationale d'Action Sociale que ces prestations soient sorties du budget de l'éducation nationale, prétextant que la forte consommation de ces aides laisse peu de place pour les autres aides sociales. L'administration a appuyé cette demande.

La FNEC FP-FO a revendiqué le maintien des aides aux parents d'enfants handicapés dans les enveloppes gérées par le ministère de l'éducation nationale.

Grace à l'action de la FNEC FP-FO, les Aides aux parents d'enfants handicapés sont restées dans le budget de l'éducation nationale.



Secours exceptionnels : la FNEC FP-FO exige le respect de la réglementation !

Les Secours exceptionnels sont des aides sociales accordées aux collègues qui rencontrent des difficultés passagères par suite d'événements imprévus et exceptionnels.

La réglementation (circulaire du 23 juillet 2007 relative aux prestations sociales ministérielles individuelles) permet pour les collègues qui le souhaitent la présentation nominative de leur demande de Secours exceptionnels dans les commissions d'action sociale.

Et dans de nombreuses académies, la présentation des demandes de Secours exceptionnels est... systématiquement anonyme, avec la bénédiction de la FSU et de l'UNSA !

La FNEC FP-FO, partout où elle siège, revendique le respect de la réglementation. Elle permet à nos adhérents d'être reconnus par les délégués de la FNEC FP-FO qui les défendent dans ces commissions.

Préau ? Pour la FNEC FP-FO, c'est toujours NON !

Pour la FNEC FP-FO, Préau est une association financée sur le budget de l'action sociale qui :

- concurrence les instances statutaires de l'action sociale, Commission nationale d'Action Sociale, Commissions Académiques d'Action Sociale, SRIAS (action sociale pour la Fonction Publique d'Etat)
- concurrence les prestations statutaires d'action sociale (prestations servies par les SRIAS, prestations interministérielles, Aides Sociales d'initiative Académique),
- réserve des prestations à ses adhérents.

Et ce alors que Macron et ses gouvernements successifs réduisent les budgets de l'éducation nationale de manière drastique. 36 milliards d'euros supplémentaires pour la guerre d'ici à 2030 et le premier ministre retire plus de 6 milliards d'euros supplémentaires dans le budget de l'Etat et de la Sécu !

La FSU, la CFDT et l'UNSA approuvent Préau et veulent même siéger à son assemblée générale.

Depuis la création de Préau, la position de la FNEC FP-FO a toujours été claire :

- Abandon de l'association Préau !
- Restitution au budget de l'action sociale des sommes versées à Préau depuis sa création !
- La FNEC FP-FO refuse de siéger à l'Assemblée Générale de Préau et refuse que les organisations syndicales qui y siégeraient y parlent en son nom !



Pour l'action sociale, une lettre de Cadrage ? Une lettre d'orientation ? Pour la FNEC FP-FO, c'est toujours NON !

Une lettre de cadrage, une lettre d'orientation, ce sont des outils qui permettent à Macron de contraindre les revendications, au moment où, au nom de l'économie de guerre, il réduit les budgets des services publics.

En Commission Nationale d'Action Sociale, la FSU a proposé que les organisations syndicales rédigent conjointement avec le ministère une lettre de cadrage pour l'action sociale, puis, parce que nous nous y sommes opposés, a proposé la rédaction d'une lettre d'orientation.

Le ministère a indiqué qu'il n'était pas opposé à travailler sur une lettre d'orientation. Il a ajouté que sa difficulté sera sa rédaction collective, précisé que cette lettre n'aura pas un impact budgétaire et qu'« on ne proposera pas de nouvelles prestations ».

Il s'agirait donc, conjointement avec la ministre, de formuler des préconisations aux académies pour... ne pas proposer de nouvelles aides sociales !

La FNEC FP-FO refuse de participer à la rédaction d'un document de cadrage dans le cadre de restrictions budgétaires !

Abrogation des régions académiques ! Le ministre doit déléguer les budgets de l'action sociale directement aux académies !

Depuis la mise en place des régions académiques, c'est le recteur de région académique qui ventile aux académies les budgets de l'action sociale que le ministère lui a délégués.

Les budgets arrivent par conséquent trop tard, ce qui a un impact sur le service des prestations sociales aux personnels.

Par ailleurs, les recteurs des régions académiques ne font pas remonter au ministère, donc à la Commission Nationale d'Action Sociale leur ventilation de crédits dans les académies de leur région académique. La gestion des budgets est donc opaque. C'est la conséquence de la régionalisation !

La FNEC FP-FO exige que les recteurs de région académique fassent remonter au ministère leur ventilation des crédits.

L'UNSA et la FSU demandent la création d'une commission d'action sociale de région académique.

Pour la FNEC FP-FO, une instance d'action sociale de région académique ne ferait qu'entériner l'autonomie des régions académiques voulue par le président Macron. La FNEC FP-FO est opposée à la création des commissions d'actions sociales de régions académiques.

La FNEC FP-FO est la seule organisation syndicale qui revendique l'abrogation des régions académiques. Le ministre doit déléguer les budgets de l'action sociale directement aux académies.